

Pour qui ?

Tous les assurés sociaux, et leurs ayants-droits, affiliés à la CPAM de la Dordogne ou à une section mutualiste.

Toutes nos aides financières, qui peuvent être totale ou partielle, sont soumises à des conditions de ressources du foyer.

S'agissant d'une prestation extra-légale, le refus d'attribution d'une aide financière ne peut pas être contesté par le demandeur.

Comment faire ?

Télécharger et remplir le formulaire de demande d'aide financière disponible sur ameli.fr > Droits et démarches > Difficultés d'accès aux droits et aux soins > Aides financières individuelles (Rubrique Près de chez vous)



Le formulaire est aussi disponible via le 3646 ou dans nos points d'accueil.

Les pièces justificatives à fournir sont mentionnées sur l'imprimé de demande.

Le dossier est à transmettre à :

CPAM de la Dordogne
Service Action Sanitaire et Sociale
50 Rue Claude Bernard
24010 PERIGUEUX Cedex



ACTION SANITAIRE et SOCIALE

Des solutions existent pour vous aider à financer vos dépenses liées à votre santé.






L'action sanitaire et sociale de la Dordogne

Une aide financière ponctuelle et exceptionnelle peut être demandée, en complément des remboursements de soins habituels, pour toutes difficultés d'accès aux soins ou de perte de revenus liée à la maladie, l'invalidité, le handicap ou un accident.



Cette action intervient en dernier recours et en complément des prises en charges d'autres organismes lorsqu'ils sont insuffisants ou inexistantes. La présence d'une complémentaire santé conditionne l'attribution des aides.

LES AIDES POUVANT ÊTRE DEMANDÉES PAR VOUS DIRECTEMENT

LES AIDES «ACCÈS AUX SOINS»

	Soins dentaires	Prothèse, implants, orthodontie enfants et adultes (hors 100% santé)
	Optique et auditif	Appareillage particulier non prévu dans le 100% santé
		
	Fournitures médicales et appareillages	Produits pharmaceutiques, semelles orthopédiques, etc
	Frais d'hospitalisation	Forfait journalier et ticket modérateur

LES AIDES À L'ACQUISITION D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

	Aide au paiement de la Complémentaire Santé Solidaire	
	Aide à l'acquisition d'une Complémentaire santé privée	Pour les personnes ayant eu un refus de de l'aide légale après étude des ressources.

ÊTRE ACCOMPAGNÉ POUR DEMANDE L'AIDE

Par un travailleur social

Les aides perte de salaire	Aide exceptionnelle pour compenser un déséquilibre budgétaire en cas de baisse ou absence de revenus due à une maladie, maternité, un accident de travail (l'aide peut être attribuée sous forme de chèques alimentaires, financement d'une facture de loyer, d'énergie....)
Les aides à l'insertion à domicile des personnes vivant un handicap	Des aides peuvent être versées pour faciliter l'adaptation du logement, financer un appareillage ou une intervention à domicile.
Aides au transport	Des aides pour les frais de transport pour les personnes qui renoncent à faire réaliser les soins pour ce motif.
	Des aides pour les frais de transport, de péage, hébergement pour des familles accompagnant un enfant hospitalisé

Par le service social de l'établissement ou la structure d'aide à domicile

Les aides au retour et au maintien à domicile	Participation au financement d'aide à domicile pour les personnes sortant d'hospitalisation, ou pour des personnes en incapacité temporaire liée à la maladie.
	Participation aux frais de garde à domicile et prise en charge de matériels et médicaments non remboursables pour les personnes en fin de vie.

Par le service social de l'Assurance Maladie en appelant le 3646

Les aides liées à la prévention de la désinsertion professionnelle	L'aide pour faciliter le maintien dans l'emploi ou le reclassement dans un autre emploi, en cas d'arrêt de travail.
---	---